

N°: 95

Date réception Préfecture

Conseil du 26/06/2015  DIRECTION GENERALE DES SERVICES SERVICE PROSPECTIVE ET COOPERATIONS TERRITORIALES	Identifiant : 2015-0271	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
	Titre : Investissement Territorial Intégré (ITI) 2014-2020 - P.J. : Dossier de candidature aux Investissements Territoriaux Intégrés de Grand Poitiers	
	Etudiée par : Le bureau du 04/06/2015 La commission Attractivité économique et développement de l'espace communautaire du 10/06/2015 La commission Générale et des Finances du 19/06/2015	

Nomenclature Préfecture N° 1 : 8. Domaines de compétences par thèmes

Nomenclature Préfecture N° 2 : 4. Aménagement du territoire

La nouvelle période de programmation 2014-2020 s'articule autour de trois niveaux de contrats : le Contrat Régional de Développement Durable (CRDD), le Contrat de Plan Etat-Région (CPER), et le programme opérationnel FEDER/FSE. Le Conseil Régional Poitou-Charentes (autorité de gestion des fonds européens), en relation avec l'Etat, est le principal décisionnaire sur le contenu de ces contrats qui font l'objet de trois démarches de concertation engagées avec Grand Poitiers.

Dans la perspective des nouvelles contractualisations, l'Investissement Territorial Intégré (ITI) est un outil financier financé par le programme opérationnel FEDER FSE 2014-2020. Il est doté d'un montant de 12 M€ à l'attention des 4 communautés d'agglomération chef-lieu de la région Poitou-Charentes (3M€ chacune). Les 3M € pour la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers sont pris en compte dans l'enveloppe du Contrat Régional de Développement Durable (CRDD) 2014-2016.

Conformément au cahier des charges ITI approuvé par le Conseil Régional Poitou-Charentes par délibération du 23 janvier 2015, il est proposé de valider le dossier de candidature à l'ITI, composé de la stratégie intégrée de développement urbain durable de Grand Poitiers. Cette stratégie s'appuie sur un diagnostic du territoire répondant aux 5 enjeux identifiés dans l'article 7 du règlement FEDER n°1301-2013 (économiques, environnementaux, climatiques, démographiques et sociaux).

Au moins 2 objectifs thématiques du PO FEDER FSE 2014-2020 sont à mobiliser parmi les 3 ouverts aux ITI dans le Programme Opérationnel régional :

- L'aménagement numérique du territoire et le développement des usages liés aux technologies de l'information et de la communication (OT 2)
- L'excellence environnementale en participant à la réduction des consommations énergétiques dans les bâtiments, au développement des énergies renouvelables et à une mobilité durable (OT 4)
- La préservation de la biodiversité (OT 6).

Au regard du diagnostic de Grand Poitiers et des objectifs thématiques, il propose deux grands axes stratégiques pour répondre aux enjeux locaux : maintenir un environnement et un cadre de vie durable pour ses habitants, et favoriser un développement, notamment économique, responsable et génératrice d'emploi.

Il est proposé de solliciter les crédits FEDER ITI pour un montant total de 3 M€ pour le cofinancement des projets suivants sur la période 2014-2020 :

Projet	Objectif Thématique	Objectif spécifique	Montant sollicité au titre de l'ITI (€)	Montant global (€)	Calendrier
Ganterie 2	OT 4	Os 4.c : Accroître les performances énergétiques des bâtiments publics et du logement	1 300 000	5 400 000	mai 2016 - janvier 2017
Hôtel d'entreprise du numérique	OT 2	Os 2.c : Améliorer l'accès des services aux publics par les outils numériques	1 000 000	3 500 000	sept. 2015 - sept. 2016
Reconquérir Tison	OT 6	Os.6.d : Sauvegarder les espèces végétales et animales et restaurer les milieux naturels et continuités écologiques	700 000	2 100 000	sept. 2015 - déc. 2016

Il vous est donc proposé :

- de valider le dossier de candidature de Grand Poitiers à l'Investissement Territorial Intégré (ITI) 2014-2020, dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) 2014-2020, auprès du Conseil Régional Poitou-Charentes
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ces demandes de subvention.



Stratégie Urbaine intégrée de Grand Poitiers

Sollicitation au titre de
l'Investissement Territorial
Intégré 2014-2020

Préambule – introduction

Depuis une quinzaine d'années, les élus de la Communauté d'Agglomération de Grand Poitiers se sont résolument engagés dans une politique volontariste de développement durable, reflet du projet stratégique de l'agglomération. Cette démarche se caractérise par les trois axes suivants :

1°) l'avenir de l'agglomération de Poitiers dépend du développement de sa fonction de carrefour au sein du Centre-Ouest-Atlantique, entre l'Aquitaine et l'Île de France qu'elle peut légitimement occuper, par son rôle d'étoile ferroviaire Nord-Sud et Est-Ouest.

Cette position renforcée sur les grands axes de mobilité européens bénéficiera aux secteurs économiques et touristiques.

2°) La stratégie de l'agglomération de Poitiers affiche une double ambition :

- devenir une « éco-agglomération » qui irrigue ses quartiers de logiques de développement durable et responsable : cœur d'agglomération, renouvellement urbain, organisation polycentrique de l'habitat et des activités, axes structurants de transports collectifs, parcours écologiques par les vallées et les parcs urbains, valorisation du patrimoine, en sont les points forts, au même titre que la prise en compte de l'accessibilité, des pratiques temporelles et de la qualité des espaces publics ;
- accroître la richesse locale en dotant l'agglomération de nouvelles orientations économiques :
 - * dans le domaine de l'offre de formation, pour devenir une capitale généraliste des savoirs ;
 - * dans le domaine des services aux entreprises et aux particuliers, pour devenir une capitale spécialisée du conseil.

3°) L'offre de politiques publiques proposée par la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers doit être globale pour répondre aux besoins individuels et collectifs, en perpétuelle évolution, exprimés par les habitants et les acteurs du territoire.

Elle doit être accessible au plus grand nombre et offrir une excellente qualité de prestations dans tous les domaines de la vie quotidienne. Ceux-ci sont de plus en plus divers et fonctionnent parfois à d'autres échelles que celles de Grand Poitiers.

La réussite de cette démarche s'appuie sur l'implication partagée des acteurs publics et privés et sur des propositions innovantes de mutualisation de moyens.

Les 3 projets présentés ci-après au titre de « l'Investissement Territorial Intégré » (ITI) répondent à ces objectifs :

- L'Hôtel numérique et un équipement de centralité qui renforce le rayonnement de l'agglomération et répond aux attentes contemporaines de ses acteurs économiques ;
- L'ilot Tison parfait la logique de valorisation environnementale entreprise autour des vallées de l'agglomération et sert de support à un apprentissage du développement durable pour le plus grand nombre ;
- La 2^{ème} phase de travaux de la piscine de la ganterie constitue un « laboratoire à ciel ouvert » de la maîtrise de l'énergie, dont la complexité va accroître les compétences d'intervention des acteurs de Grand Poitiers dans ce domaine.

SOMMAIRE

A / Diagnostic du territoire de Grand Poitiers

p 4 à 15

B/ Stratégie Urbaine intégrée de Grand Poitiers

p 16 à 18

C/ Mise en œuvre de la stratégie urbaine de Grand Poitiers

p 18 à 22

ANNEXES

Annexe 1 : Fiche Projet « Ganterie 2 »

Annexe 2 : Fiche projet « Hôtel d'entreprises du numérique »

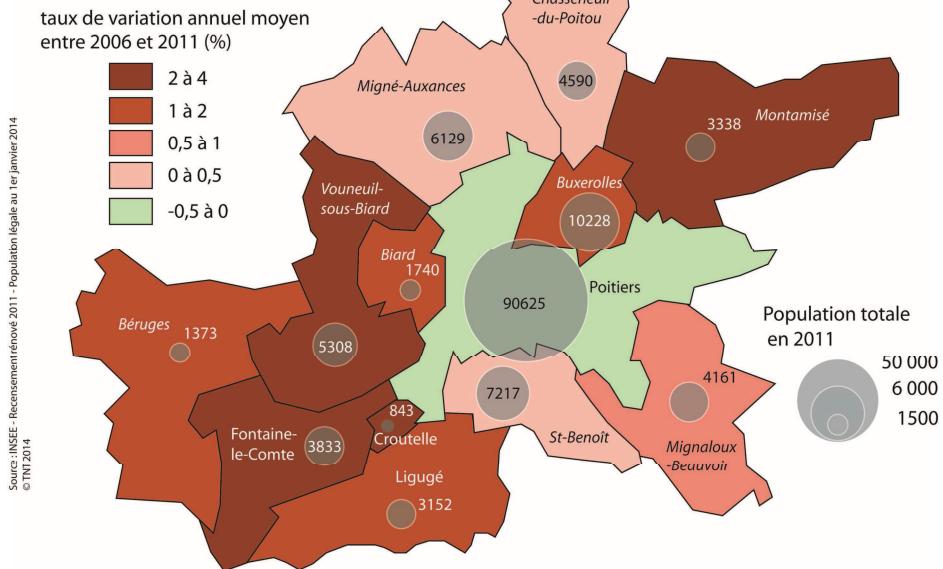
Annexe 3 : Fiche projet « Reconquête du Tison »

A/ Diagnostic du territoire de Grand Poitiers

DEMOGRAPHIE et POPULATION

1- Grand Poitiers : une population jeune et une démographie dynamique

Population totale 2011 de Grand Poitiers



Grand Poitiers a vu croître sa population de 0,7 % par an depuis 1999 pour atteindre 138 485 habitants en 2011.

Ce taux d'évolution est équivalent au taux de la Région Poitou-Charentes et est supérieur au taux national (0,6 %). A ce titre, Niort est aussi à 0,7 % tandis que les progressions de La Rochelle et Angoulême sont plus faibles avec respectivement 0,5 % et 0,1 %. L'évolution positive de la population s'explique aussi bien par une natalité dynamique qu'un solde migratoire positif.

La population de Grand Poitiers se caractérise avant tout par sa jeunesse. La présence étudiante est un élément essentiel à la compréhension du territoire. Les 18-24 ans représentent 20 % de la population de Grand Poitiers et près de 38 % des habitants ont moins de 25 ans.

Comme la plupart des agglomérations, Grand Poitiers est marqué par l'influence de sa ville-centre. La commune de Poitiers joue un rôle primordial puisqu'elle accueille 66 % de la population de l'agglomération alors qu'elle ne représente que 16,5 % de la surface totale. Les communes de Buxerolles et Saint Benoit sont les deux communes les peuplées après Poitiers.

Poitiers et Chasseneuil-du-Poitou sont marquées par une rotation importante de leurs populations. Sur ces deux communes, 1 habitant sur 2 n'était pas présent, dans le même logement, 5 ans auparavant. Ce taux est de 1/3 en moyenne sur les 11 autres communes.

2- Une forte concentration de logements sociaux sur la commune de Poitiers

Dans Grand Poitiers, le parc locatif des bailleurs sociaux (logements « ordinaires » ou « familiaux ») représente 14 077 logements en 2012, soit environ 20% du parc de résidences principales (18% des logements sociaux publics de Poitou-Charentes et 58% de la Vienne). Néanmoins, cette proportion masque de forts écarts : 84 % des logements sociaux se concentrent dans la commune centre.

Poitiers (30,45%) et Chasseneuil-du-Poitou (24,66%) sont au-dessus du quota de 25% de logements sociaux exigés par la loi Duflot, suite à la loi SRU. En revanche, Mignaloux-Beauvoir, Fontaine-le-Comte, Buxerolles, Vouneuil-sous-Biard, Migné-Auxances et Saint-Benoît sont en-dessous de ce seuil. Les autres communes de l'agglomération ne sont pas concernées par cette obligation.

Près de 4 300 demandes de logements sociaux (stock au 31/12/2013) sont enregistrées sur l'agglomération. 70% des demandeurs sont originaires de Grand Poitiers. 12% résident en dehors de la Vienne.

Les logements construits avant 1975 représentent 42% de l'ensemble des logements sociaux soit environ 5 800 logements (33% en Poitou-Charentes). Cette dernière catégorie de logement pose un véritable défi de rénovation énergétique.

3- Une sur-représentation des 18-25 ans et des femmes

En 2010, la pyramide des âges de Grand Poitiers est très symptomatique des villes étudiantes, avec une forte sur-représentation du groupe des 18-25 ans (21,2% contre 9,9% en France métropolitaine). La population apparaît aussi très féminisée (53,6% contre 51,6% en France métropolitaine). Ce déséquilibre entre hommes et femmes transcende quasiment toutes les tranches d'âge. Il se situe en faveur des femmes chez les 15-64 ans (52,9%) et les 65 ans et plus (61,0%) et très légèrement en faveur des hommes chez les 0-14 ans (50,1%).

4- Grand Poitiers, un territoire jeune

L'indice de jeunesse est défini comme le rapport entre la population de 0 à 19 ans et celle des personnes âgées de 60 ans et plus. A Grand Poitiers, l'indice est égal à 1,2 (contre 1,1 en France métro-politaine). Ce qui sous-entend que pour 12 jeunes de moins de 20 ans, on dénombre 10 personnes âgées de 60 ans et plus. Ainsi, Grand Poitiers présente un profil plus jeune que la France métropolitaine.

La répartition n'est pas égale selon les secteurs géographiques. L'indice le plus faible montre des quartiers ou communes plus âgées (Poitiers Sud (0,8), Couronneries (0,9), Saint Benoit (0,8), Ligugé (0,8)). Au contraire, les communes périphériques, l'axe centre-ville/Campus et les quartiers Est de Poitiers présentent des indices élevés (> 1,3).

5- Les 75 ans et plus : une population surtout localisée sur l'axe Nord-Sud de Grand Poitiers

Parmi l'ensemble de la population de Grand Poitiers (138 073), nous recensons 8% de personnes de 75 ans et plus en 2010 (contre 7,4% en 2006 pour 133 755 habitants).

Globalement, les 75 ans et plus résident sur le territoire selon un axe Nord-Sud partant de Chasseneuil-du-Poitou à la commune de Ligugé.

La présence de personnes âgées est plus fréquente dans les quartiers sociaux de Poitiers que dans la majorité des communes environnantes. Dans Grand Poitiers, les quartiers des Couronneries (11,9), de Poitiers Sud (11,8), du Faubourg Ouest (10,2), et les communes de Ligugé (10) et de Saint-Benoît (11,7) sont les territoires présentant les plus fortes proportions.

6- Les plus forts revenus fiscaux moyens sont en dehors de Poitiers

Le revenu fiscal moyen de l'agglomération s'élevait en moyenne à 30 602 euros en 2010. Ainsi, l'agglomération de Grand Poitiers se classe avec celles de la Rochelle et Niort dans la tranche la plus élevée de revenu moyen de la région.

Dans Grand Poitiers, Mignaloux-Beauvoir reste la commune ayant le revenu le plus élevé, alors que Migné-Auxances et Montamisé enregistrent les hausses les plus significatives.

La commune de Poitiers se caractérise par un revenu moyen à la fois faible et en stagnation. La moitié des ménages perçoit moins de 1 640 euros par mois (1 470 euros pour la France).

7- Taux de pauvreté et bas revenus en 2010 : des profils différents entre quartiers et communes de Grand Poitiers

La ville de Poitiers concentre la majorité de la population à bas revenus de l'agglomération. De manière secondaire, il est à noter l'existence de « poches » de pauvreté très ciblées sur les communes de Buxerolles, de Chasseneuil-du-Poitou et Migné-Auxances.

Les quartiers de Poitiers les plus touchés sont les quartiers sociaux comme les Couronneries, les Trois-cités, Beaulieu et un nouveau quartier émerge dans cette catégorie : Saint-Eloi.

DYNAMIQUES TERRITORIALES

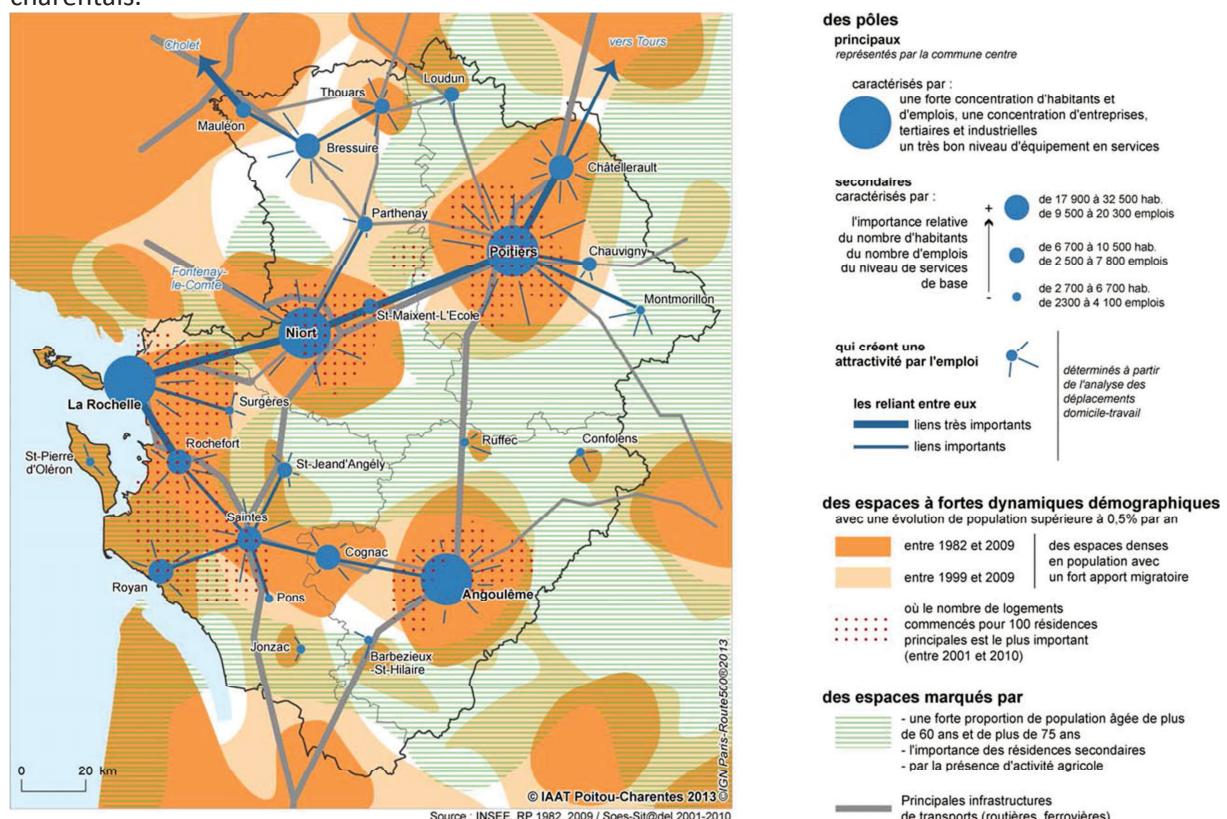
8- Des aires d'influence croissantes

En 2010, le découpage des aires urbaines et des zones d'emploi a été actualisé par l'INSEE prenant ainsi en compte les nouvelles évolutions démographiques et économiques constatées entre les deux principaux recensements de la population (1999 et 2006).

Entre 1990 et 2010, toutes les aires urbaines des agglomérations de la région Poitou-Charentes se sont étendues. Pour Poitiers, cette extension est principalement marquée sur la partie sud de sa couronne. Les aires urbaines de Châtellerault et Poitiers sont totalement imbriquées tout comme celles de Niort et La Rochelle. Entre 1982 et 2011, l'aire urbaine de Poitiers connaît la plus forte progression en Poitou-Charentes avec près de 59 000 nouveaux habitants, suivie par La Rochelle avec 45000.

La zone d'emploi de Poitiers englobe une grande partie du département de la Vienne, à l'exception du nord du département (Châtellerault, Loudun), soient 107 communes de la Vienne et quelques-unes des Deux-Sèvres. Cet espace regroupe 10% de la population régionale (176 000 habitants) et 11% de la population active.

Elle devient ainsi la 8^e zone d'emploi de France métropolitaine en superficie (derrière Toulouse, Bordeaux, Troyes, Grenoble, Guéret, Limoges et Rennes) en couvrant plus de 20 % du territoire picto-charentais.



ACTIVITE ECONOMIQUE

En 2011, **10 442 établissements sont présents sur le territoire** de Grand Poitiers (dont 5 800 entreprises) contre 10 046 en 2010, soit une hausse de près de 4 % (*source : INSEE, CLAP 2010/2011*). Cette progression est permanente depuis 2007 (+30,22%). Ainsi, l'agglomération apparaît comme la locomotive économique de la **zone d'emploi dans laquelle le nombre d'établissements a diminué** de 25 845 en 2010 à 19 290 en 2011 (-10%).

En 2011, les établissements de Grand Poitiers totalisent **76 113 salariés**, ce qui représente 76,3% des salariés de la zone d'emploi tous secteurs confondus.

Le poids que représente notamment le secteur de l'administration publique, l'enseignement et l'action sociale en termes d'effectifs salariés est supérieur à 45 %. Ce secteur demeure donc le plus imposant de Grand Poitiers, loin devant par exemple celui du commerce, du transport, de l'hébergement et la restauration (20,5% des salariés) et le secteur des activités de services (10,6%).

En 2011, on dénombre près de 5 800 entreprises implantées sur le territoire de Grand Poitiers. En termes d'emplois, le taux de croissance annuel moyen de l'emploi total en 2011 dans Grand Poitiers est de -1,4 %. C'est légèrement moins qu'en 2010 (0,8 point d'écart). La perte d'emploi est essentiellement due au solde naturel défavorable des entreprises (différence entre entreprises créées et entreprises disparues) et aux établissements pérennes du territoire (entreprises présentes en $n - 1$ et n). Il est à noter cependant que les entreprises qui viennent s'implanter dans Grand Poitiers sont, dans une moindre mesure, créatives d'emplois (*source: INSEE, CLAP 2011*).

9- Un secteur public influant et amortisseur de crise

Le secteur tertiaire public représente aujourd'hui près de 40% des emplois de l'agglomération de Poitiers, ce qui en fait la première source locale de revenus. La baisse des effectifs de la Fonction Publique d'Etat a été moins significative que sur d'autres territoires, du fait de son statut de capitale régionale. Les effectifs de la Fonction Publique Territoriale ont augmenté de 2 970 personnes entre 2004 et 2010 tandis que ceux de la Fonction Publique Hospitalière ont augmenté de 1 200 entre 2004 sur la même période, traduisant pour l'un l'impact de la décentralisation et du transfert de compétences et pour l'autre le dynamisme du pôle hospitalier de la Milétrie.

1 établissement sur 6 appartient à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) sur Grand Poitiers.

En 2011, nous dénombrons près de 8 168 salariés dans le secteur de l'ESS. Au niveau régional, Grand Poitiers occupe la deuxième place des quatre communautés d'agglomérations pour ce qui est du nombre de salariés travaillant dans l'ESS. En revanche, elle ne se situe qu'à la troisième place pour ce qui est du poids des salariés de l'ESS dans l'ensemble des salariés du territoire (10,8 %). La première place revient à la communauté d'agglomération de Niort grâce aux effectifs importants des mutuelles.

Dans l'ordre décroissant, les secteurs d'activités où les établissements de l'ESS sont les plus nombreux : les arts et spectacles, les sports et loisirs, l'action sociale, les activités financières et d'assurance, l'enseignement, les services divers, l'agriculture, l'industrie et la construction et enfin la santé humaine.

86 établissements sont organisés dans Grand Poitiers sous forme de société coopérative de production (SCOP) ou Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) dans des domaines aussi variés que le secteur bancaire, le bâtiment, les services...

En 2011, les femmes représentent 64 % des salariés de l'ESS, notamment dans les catégories employés et professions intermédiaires.

10- Une demande d'emploi en hausse depuis 2008

Au total, le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie A n'a cessé de progresser dans l'agglomération depuis 2008, passant de 4 129 demandeurs au deuxième trimestre 2008 à 6 294 au deuxième trimestre 2013 (+ 52,4 %, soit + 2 165 en 5 ans).

Au second trimestre 2013, le nombre de femmes DEFIM s'établit à 2 989. Après trois années de quasi-stabilisation, ce nombre est en hausse par rapport au second trimestre 2012 (+12,5 %, soit +331). Dans le même temps, après une stabilisation relative sur quatre années, les hommes voient aussi leur effectif augmenter de 12,7%, passant de 2 931 au second trimestre 2012 à 3 305 au second trimestre 2013. Ainsi, au cours des quatre dernières années, le nombre de DEFIM de sexe masculin a progressé quasiment au même rythme que celui des femmes.

Le nombre de seniors DEFIM en catégorie A s'établit à 1 046 sur Grand Poitiers au second trimestre 2013. Depuis 2008, ce nombre est en constante progression (+48,6%, soit +538 en 5 ans). Quant au nombre de jeunes DEFIM, après une stabilisation sur quatre années consécutives, il a subi une forte hausse au second trimestre 2013 (+23%, soit +219).

11- Le potentiel de l'économie numérique

Les filières du Numérique et de l'Image constituent un poids fort de cette économie régionale. Depuis plus de 10 ans ces filières sont représentées par deux acteurs majeurs : le Réseau des Professionnels du Numérique de Poitou-Charentes (SPN) et le Pôle Image MAGELIS.

Elle s'est aujourd'hui tournée vers l'avenir en développant en son sein de nouvelles compétences autour du numérique et de l'image. Ces deux filières représentent aujourd'hui 6 880 établissements soit 6,23 % des établissements de la région. La région compte plus de 1 873 entreprises numériques (+ 19% entre 2000 et 2009), représentant plus de 18 772 salariés (+30% entre 2000 et 2009). Elles sont réparties entre quatre activités principales : réseaux et télécommunications (54%), conseil et formation (25 %), communication, multimédia et arts graphiques (11%), développement informatique (10%).

L'évolution du SPN illustre ce potentiel. Créé en 2011 sur un périmètre regroupant Poitiers et Châtellerault, il rassemble aujourd'hui 120 entreprises membres sur l'ensemble du territoire régional et son poids en région augmente chaque année.

La vocation du réseau est de structurer cette filière numérique, d'aider les entreprises à se développer, à être en veille sur les marchés et applications de demain et à anticiper, ensemble, l'avenir du secteur. Le SPN participe également à la valorisation de ces entreprises régionales, par l'organisation de différents événements et notamment les « Rencontres Nationales du Numérique », dont la 5ème édition a eu lieu en 2014. Il est également l'initiateur du projet de candidature commune entre le Conseil Régional et les communautés d'agglomération chefs-lieux à la « Métropole French Tech », projet démontrant de vraies dynamiques dans ce domaine économique.

12- Le poids de l'emploi durable sur Grand Poitiers

Depuis 2007, la part de l'emploi durable (contrat de plus de 6 mois), a diminué progressivement sur le territoire de Grand Poitiers (55,9 % en 2007 contre 31,5% en 2012). En 2011, toutefois, le repli annuel est modéré (51,6%), par rapport à ceux enregistrés au cours des quatre autres années.

Par ailleurs, plus que dans toute autre branche d'activité, la part de l'emploi durable est bien représentée dans les établissements de formations d'aide à l'insertion sociale et professionnelle (près de 77% étaient répertoriés en 2012).

En 2010, le contrat à durée indéterminée reste la forme d'emploi majoritairement répandue sur Grand Poitiers : 78 %. Ce chiffre est proche des niveaux obtenus à l'échelle d'agglomérations similaires comme Amiens, Reims et Nancy (source: INSEE, recensement de la population, 2010).

DEVELOPPEMENT URBAIN

13- Grand Poitiers : un territoire agricole sous influence urbaine

En 2011, les surfaces artificialisées (infrastructures, activités non agricoles, habitat) représentent 30,1% du territoire de l'agglomération contre 9,7% en région et 8,7% au niveau départemental

(source : CEREMA Nord – Picardie, estimation d'après DGFiP, fichiers fonciers 2011 et IGN, BD Carto, BD Topo.).

Grand Poitiers a absorbé une part importante de l'évolution démographique (49%) du département depuis les années 90, de la construction (48%) de l'emploi (+ 24 362 entre 1999 et 2010 contre – 20269 sur la même période dans la Vienne). Ce phénomène a eu des répercussions sur l'artificialisation où près de 790 ha ont été le support de cette croissance à un rythme moyen de 49 ha par an.

Depuis le XIX^e siècle, l'agglomération connaît progressivement un étalement urbain mais avec de forts écarts entre ses communes. Toutefois, deux grandes phases se distinguent : avant 1984, une forte propension à l'étalement urbain, et depuis 1984, un processus de densification très marqué se dessine à Chasseneuil-du-Poitou (aux alentours du Futuroscope) et au sein de la commune de Poitiers.

14- La répartition de la pression foncière sur le territoire n'est pas homogène

Cette première s'organise de la manière suivante :

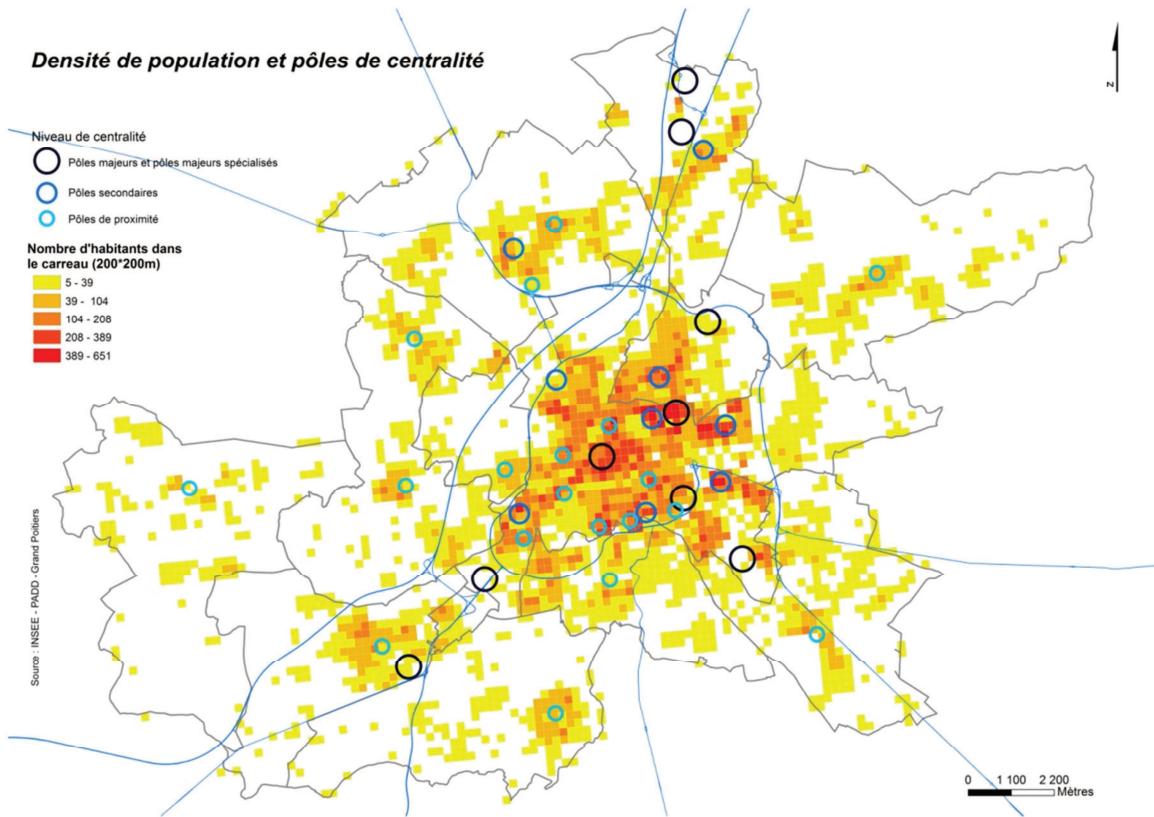
- au sein des communes de Poitiers, Chasseneuil-du-Poitou, Buxerolles, Croutelle et Saint-Benoît, la consommation d'espace et l'étalement urbain sont plus forts.
- de même, les communes de Ligugé, Mignaloux-Beauvoir, Fontaine-le-Comte et Vouneuil-sous-Biard enregistrent une légère croissance de leur population et subissent une forte augmentation de l'urbanisation diffuse.

15- Grand Poitiers : des pôles de centralité à trois niveaux

Grand Poitiers a choisi de se structurer à partir d'un maillage de pôles de proximité. L'agglomération en compte une trentaine plus ou moins complet.

En dehors de ces pôles, certains éléments de proximité sont également disséminés sur l'ensemble du territoire. Tous ces éléments peuvent être répartis comme suit :

- le pôle de proximité structure chaque commune et, sur les plus importantes, chaque quartier. Il réunit les services plus d'usage quotidien, comme la boulangerie ou encore l'école élémentaire.
- le pôle secondaire regroupe les services présents sur les pôles de proximité complétés par des équipements fréquentés plus épisodiquement ou de manière spécialisée.
- le pôle majeur offre des services rayonnants sur l'ensemble de l'aire urbaine et parfois au-delà. Ces trois pôles définissent des divisions territoriales liées aux services à la population. En général, les services les moins courants se localisent au sein des communes les plus denses de Grand Poitiers, qui possèdent par ailleurs des services de première nécessité. Ainsi, l'imbrication est totale entre les différents pôles : d'une part, certains pôles de proximité peuvent devenir des pôles secondaires. D'autre part, tous les pôles majeurs se transforment aussi en pôles secondaires.



16- Une large aire d'influence

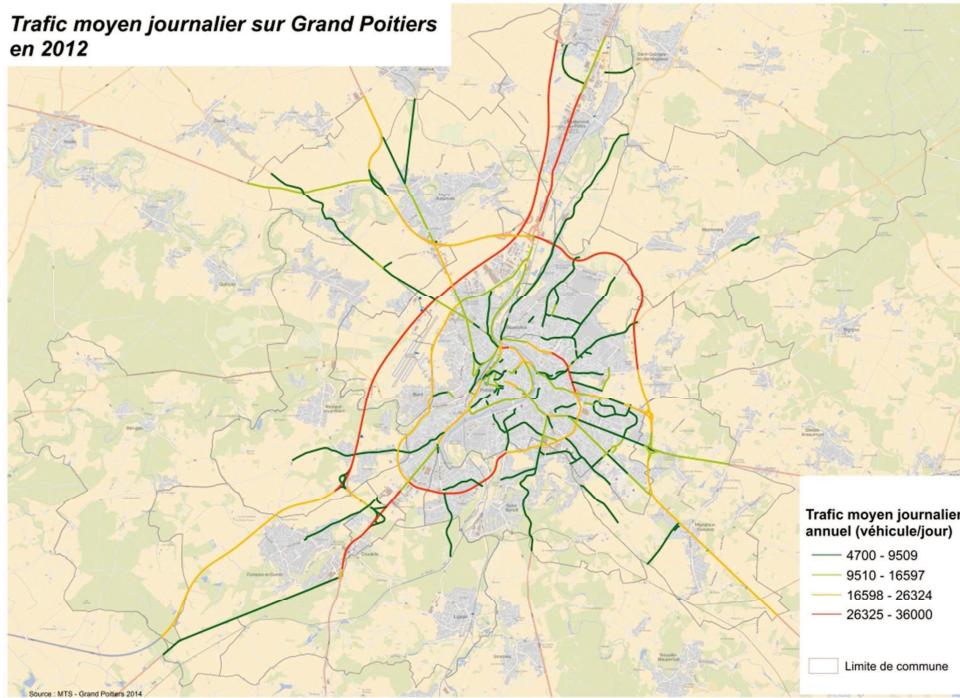
En 2012, l'Etat confirme que l'aire d'influence de l'agglomération de Poitiers selon les volumes quotidiens domicile-travail (seuil minimal de 10 flux quotidiens), s'étendait sur 188 communes, soit près de 360 000 habitants.

Etendue sur une grande partie du département de la Vienne (18 EPCI), 38% de ces flux migratoires se dirigent vers la ville centre. On y dénombre plus de 80 000 échanges.

Les flux se concentrent principalement sur un axe nord-est/sud-est : 40% des flux se situent sur ce corridor.

Dans le cadre du SCoT du Seuil-du-Poitou, l'analyse des flux quotidiens internes et externes (données DADS 2009) par bassin de vie pointe la forte autonomie de Poitiers et Châtellerault contrairement à des bassins de vie comme Vivonne (45% de flux externes), Neuville-de-Poitou (44% de flux externes), Mirebeau (42%) et Chauvigny (38%). Les déplacements domicile-travail sont orientés vers Poitiers et/ou Châtellerault au départ des autres bassins de vie.

Malgré une couverture en transports en commun de l'ensemble des bassins de vie, l'immense majorité de ces déplacements se font en voiture individuelle : 93 % des personnes-kilomètres à l'échelle du territoire du SCoT.



BIODIVERSITE

17- Les vallées humides et sèches marquent le paysage

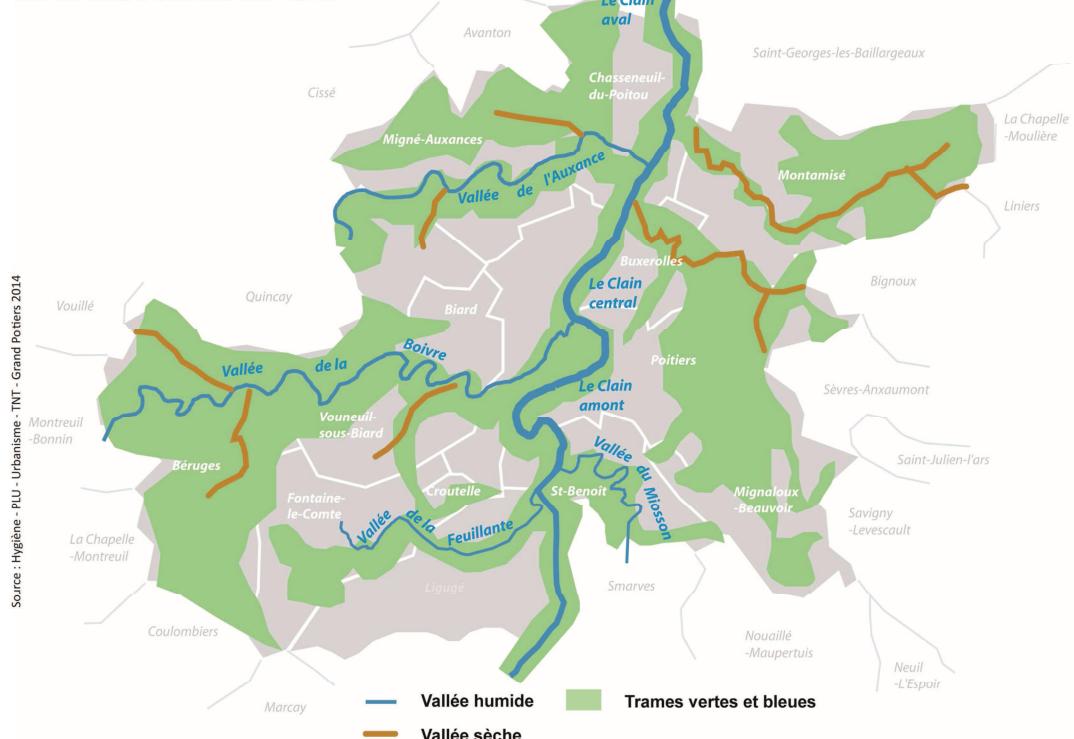
L'agglomération de Poitiers se situe sur le Seuil du Poitou, passage peu élevé entre le Massif armoricain à l'ouest et le Massif central à l'Est. Elle se caractérise par un paysage de plateaux entaillés par les cours d'eau du Clain, de la Boivre, de l'Auxance, du Miosson et de la Feuillante (vallées humides) et par des vallées sèches, constituant ainsi le socle d'une véritable trame verte et bleue.

Les milieux naturels ne sont pas seulement préservés mais pleinement intégrés pour éviter les cloisonnements entre les espaces et atteindre une continuité écologique.

Les éléments constitutifs de la trame verte sont principalement : les massifs forestiers, les vallées sèches et humides, les zones de protections spéciales – Natura 2000, les espaces naturels boisés plus ponctuels, le réseau de haies, les arbres isolés dans les paysages de plaine, les secteurs assujettis à des périmètres de captage, les secteurs assujettis à un risque naturel (falaises, glissements de terrain...).

Sur le territoire de Grand Poitiers, une multitude d'espaces naturels sont identifiés comme d'intérêt pour la conservation de la biodiversité. Ce sont 16 zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique, 2 zones de protection spéciale, 2 zones importantes pour la conservation des oiseaux, 1 arrêté préfectoral de protection Biotope, 10 sites classés et 21 sites inscrits.

Trame vertes et bleues (corridors écologiques) de Grand Poitiers en 2013



Le Parc naturel urbain (PNU) et le Circuit Ville Nature (CVN) : des outils au service de la valorisation des patrimoines naturels du territoire

Le PNU représente à ce jour près de 500 hectares d'espaces naturels préservés, 110 km de berges accessibles. L'objectif du PNU est de préserver les espaces naturels de proximité tout en conciliant biodiversité, préservation et aménagements urbains de qualité. En outre, c'est un moyen de prévention des inondations et un outil pédagogique d'initiation à l'environnement. Le CVN, quant à lui, offre avec ses **26 boucles, près de 474 km** de sentiers pédestres et cyclistes balisés. Les sites majeurs sont : la Cassette à Poitiers, la Varenne à Saint-Benoît, le parc de Valvert à Buxerolles, l'île du Moulin à Chasseneuil-du-Poitou, la promenade Pasteur à Poitiers...

18- Une part non négligeable des espèces nicheuses présentes sur Grand Poitiers sont menacées.

Les vallées sèches concentrent une grande richesse floristique. Certaines espèces végétales rares dans les pelouses calcicoles font l'objet de protection à l'échelle régionale.

Selon l'Inventaire des arbres remarquables de Poitou-Charentes de 1999, il y a 67 arbres remarquables sur Grand Poitiers. Les essences présentes sont principalement : les platanes, les cèdres et les chênes.

Grand Poitiers a conduit des inventaires naturalistes sur l'ensemble des sites du Parc Naturel Urbain (faune, flore, habitats naturels) sur la période 2009-2011 et sur 20 points de mesures représentatifs des milieux présents.

Sur ces derniers, 5 populations animales bio-indicatrices sont spécifiquement suivies comme descripteurs de la biodiversité de Grand Poitiers : Odonates (Libellules), Rhopalocères (Papillons), Chiroptères (Chauves-souris), Oiseaux et Insectes.

En 2012, pour les Chiroptères, la présence de sites d'hibernation majeurs sur les communes de Migné-Auxances, Biard et Montamisé conforte l'importance de la conservation de territoires favorables à la chasse pour les chiroptères.

En 2013, pour les oiseaux, ce sont au total **76 espèces inventoriées**. Une espèce sur deux est commune ou très commune. Plus de la moitié des espèces rencontrées peut être observée à Poitiers toute l'année. Egalement, 1 espèce sur 3 observée à Poitiers est inscrite sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de Poitiers.

19- Une qualité de l'eau sous surveillance pour des consommations toujours importantes

Sur le territoire de l'agglomération de Grand Poitiers, la production et la distribution de l'eau potable, l'acheminement et le traitement des eaux usées sont gérés en régie.

En 2013, pour assurer l'alimentation en eau potable, Grand Poitiers a prélevé 10 633 160 m³ dans le milieu naturel contre 10 868 483 m³ en 2012 (soit -2,2%). Cette eau provient des sites de Fleury, Sarzec, Charassé, le Peu, Fontaine et de Verneuil (eaux souterraines) et du Clain (eau de surface).

L'aqueduc de Fleury, long de 20 km dont une grande partie en souterrain, assure une partie de l'alimentation en eau.

En 2013, la consommation moyenne atteignait 150 litres par habitant par jour, contre 164 en 2006. Globalement, la qualité de l'eau brute prélevée pour l'eau potable est dégradée par les nitrates et dans une moindre mesure par les pesticides. Pour lutter contre ces pollutions diffuses, des actions préventives sont menées sur les bassins d'alimentation des captages les plus vulnérables. Grand Poitiers s'est par ailleurs doté en 2011 d'un traitement des pesticides à l'usine de production d'eau potable de Bellejouanne.

Grand Poitiers appartient au périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Clain. A ce titre, il participe à l'élaboration de cet outil de planification de la politique de l'eau au niveau local, dont l'objectif est d'assurer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

20- Une meilleure qualité de l'air sur le territoire

Depuis 10 ans, les indices ATMO de la qualité de l'air ont été qualifiés de globalement bons sur plus de 80% des jours sur l'ensemble de la Région. Toutefois en 2013, Grand Poitiers a subi durant 12 jours, un indice qualifié de « mauvais ».

Sur cette décennie, on observe une légère diminution de la concentration en dioxyde d'azote et une stagnation de la concentration en ozone sur l'agglomération poitevine. En 2013, dans les principales agglomérations de la région, les polluants que sont le dioxyde d'azote et l'ozone ont fait l'objet de dépassements de valeurs limite. Sur Grand Poitiers, le dépassement de valeur limite en dioxyde d'azote a été constaté en 2013, sur un site de proximité installé sur l'avenue de la Libération à Poitiers Sud.

A l'image des autres départements de la région, la Vienne - et donc Grand Poitiers - est soumise chaque année à des pics de pollution, notamment à cause d'une concentration excessive en particules fines PM10. En 2013, dans la Vienne, la procédure d'information et de recommandation a été déclenchée 13 fois.

Sur la période 2007-2010, Grand Poitiers est surtout exposée au bruit de la circulation routière :

- selon l'indicateur l'IDEN, 4 700 personnes sont potentiellement exposées sur le territoire aux dépassements de seuils pour le bruit routier ;
- la population est très peu exposée aux bruits industriels (près 500 personnes) et encore moins aux bruits aériens (environ 100 personnes) ;
- 8 établissements d'enseignement sont potentiellement exposés aux bruits routiers et seulement 2 sont exposés à des niveaux sonores dépassant les valeurs limites pour les bruits aériens.

CONCLUSION

Forces

- Démographie dynamique
- Richesses en biodiversité
- Une large aire d'influence qui continue de croître
- Présence d'équipements structurants
- Une pression foncière inégale offrant encore des possibilités de développement responsable
- Forte présence de l'ESS, secteur créateur d'emploi
- Présence de terres agricoles encore importante
- Des entreprises du numérique structurées en grappe d'entreprise et créatrice d'activité

Faiblesses

- Présence très importante de l'emploi public
- menace sur des aspects de la biodiversité
- Forte artificialisation des terres agricoles
- Disparité de revenus entre les communes de l'agglomération de Poitiers
- Mobilités fortes entre Poitiers et Chatellerault en voiture individuelle
- Concentration du logement social sur la commune de Poitiers
- Qualité de l'air à surveiller

B/ La stratégie urbaine intégrée Grand Poitiers

L'agglomération de Grand Poitiers envisage son développement et organise sa stratégie au regard de son environnement proche tout en s'inscrivant dans les grandes stratégies européennes et nationales. Elle développe différentes échelles de coopérations et s'emploie à être partenaire et solidaire dans la mise en œuvre des politiques publiques régionales, nationales et européennes. Aussi, Grand Poitiers, à travers des actions comme son agenda 21 ou des projets tels que ceux présentés ci-dessous, contribue à la mise en œuvre de la stratégie « Europe 2020 ».

Cette stratégie s'inscrit dans la continuité de celle de Lisbonne réaffirmant des priorités fortes et se dotant d'objectifs précis. Elle oblige ses membres à tendre vers une « croissance intelligente » qui vise à développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation, « une croissance durable » qui vise à promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive et « une croissance inclusive » qui vise à favoriser la cohésion sociale et territoriale et à encourager une économie à fort taux d'emploi.

Elle a pour objectif :

- 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans devra avoir un emploi;
- 3 % du PIB de l'UE devra être investi dans la Recherche et le Développement,
- les objectifs «20/20/20» en matière de climat et d'énergie devront être atteints,
- le taux d'abandon scolaire devra être ramené à moins de 10 % et au moins 40 % des jeunes générations devront obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur;
- réduire de 20 millions le nombre de personnes menacées par la pauvreté.

La Commission Européenne a également souhaité renforcer son action auprès des territoires urbains dans cette nouvelle programmation. En effet, la tendance claire et identifiée est la concentration des populations dans les villes, environ 74% de la population européenne vit en ville (la moitié de la population mondiale vit en ville). Aussi, pour permettre à ces territoires de répondre aux besoins qui s'imposent à eux (mise en place de service public, d'infrastructure, garantir la cohésion et le cadre de vie), la commission a souhaité leur réservé une enveloppe des fonds structurels à travers différents outils.

La région Poitou-Charentes a donc mobilisé dans son programme l'Investissement Territorial Intégré (ITI). Il est orienté sur des objectifs thématiques (OT) permettant aux territoires urbains de solliciter des fonds pour répondre à leurs enjeux spécifiques de mobilité durable, de maintien de la biodiversité et de développement par l'innovation :

- OT2 : Améliorer l'accès que TIC, leur utilisation et leur qualité
- OT4 : Soutenir la transition vers une économie à faibles et émissions de carbone dans l'ensemble des secteurs et l'innovation
- OT5 : Préserver et protéger l'environnement

Cet engagement ambitieux est bien celui de l'Union Européenne, de ses pays membres et des territoires qui les composent. La région Poitou-Charentes a donc très clairement intégré ces priorités dans son programme opérationnel FEDER /FSE 2014 2020. Au regard du diagnostic territorial réalisé, elle a choisi de concentrer plus de 45% des crédits de la politique de cohésion européenne sur des objectifs thématiques répondant à la priorité de la croissance intelligente et maintient son effort sur la priorité d'une croissance durable. La croissance intelligente est inscrite dans les axes 1,2 3 du programme opérationnel qui interviennent sur l'innovation et la mutation des PME, le soutien à l'économie numérique et le soutien à la recherche et développement. La croissance durable se retrouve dans les axes 4 et 5 qui abordent les questions d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables, de mobilité durable et de biodiversité.

Dans ce contexte et compte tenu de son territoire, Grand Poitiers a souhaité choisir deux grands axes stratégiques pour répondre à ces enjeux locaux : maintenir un environnement et un cadre de vie durable pour ses habitants et favoriser un développement notamment économique responsable et

générateur d'emploi. Ces enjeux rejoignent très clairement les objectifs de croissance intelligente, de croissance durable et inclusive qui guident l'ensemble de la politique de cohésion européenne. Ces axes stratégiques sont déclinés par Grand Poitiers dans ces documents de programmation de planification tels que l'Agenda 21, la démarche Cit'ergie, le PLUI, le projet éducatif global, le Plan Local de l'Habitat... La mise en œuvre de cette stratégie passe par la mobilisation de l'ensemble des financements publics dont l'ITI. Grand Poitiers a choisi de positionner des projets relevant des trois objectifs thématiques proposés.

Comme les années précédentes, la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers continue d'investir dans de grands projets structurants qui garantissent la pérennité de l'attractivité du bassin de vie de Poitiers. Par ailleurs, une intercommunalité de cette taille doit être attentive à l'épanouissement individuel et collectif de ses habitants : elle doit donc consacrer une partie importante de son activité pour étoffer les services à la population.

1- La gestion, préservation et valorisation des ressources, approche transversale à l'ensemble des politiques publiques est primordiale pour Grand Poitiers.

De ce point de vue, la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers s'est engagée dans une nouvelle politique de prévention des déchets, dans le renforcement des luttes contre les pollutions, dans l'acquisition de Vélos à Assistance Electrique, devenant de ce fait, l'agglomération la mieux dotée de ce matériel innovant en France et le lancement d'une étude de conception d'une recyclerie, d'une « école de l'eau ».

Grand Poitiers s'attache de concert avec ses partenaires institutionnels à :

- Mettre en œuvre une véritable politique énergétique en maîtrisant l'utilisation ou favorisant le recours aux énergies renouvelables,
- Prendre en compte de la biodiversité dans l'ensemble des projets,
- Améliorer la gestion de la ressource en eau potable,
- Anticiper et gérer les risques naturels, technologiques et financiers,
- Améliorer la gestion du foncier (notamment sur la consommation, le prix).

Le programme de rénovation des équipements sportifs s'inscrit pleinement dans la volonté de maîtriser la consommation d'énergie et de ressource.

2/ La cohésion territoriale est la condition essentielle pour la mise en œuvre des politiques publiques dans un contexte contraint.

Une intercommunalité comme Grand Poitiers sera d'autant plus solidaire qu'elle aura renforcé le sentiment d'appartenance entre ses habitants, garant d'un intérêt général susceptible d'engager ces acteurs dans de nouveaux processus de développement. Développement et solidarité sont d'ailleurs deux dimensions qui se complètent et qui, bien articulées, sont une garantie pour consolider une attractivité à dimension plus humaine. Les activités sportives, culturelles, à caractère environnemental, constituent le fondement d'un « développement solidaire ».

Par ailleurs, le développement durable ne consiste pas seulement à rendre le développement économique compatible avec le développement social et environnemental ; il consiste aussi à préparer l'avenir.

Des nouvelles orientations de développement ont été réfléchies et ont permis l'élaboration d'actions dans des domaines différents. Ainsi un schéma local d'enseignement supérieur et de recherche, co-conçu par Grand Poitiers, l'Université de Poitiers, le Conseil Régional Poitou-Charentes et le Conseil Général de la Vienne a mis en avant une centaine d'action pour favoriser le rapprochement de la recherche et de l'économie locale. De même, il a été décidé de poser une candidature à la

labellisation nationale « Métropole French Tech » pour que l'ensemble des entreprises du numérique soient soutenues et que le territoire bénéficie de leur croissance.

a) Certains domaines d'actions nécessitent un soutien privilégié pour garantir la cohésion territoriale (condition incontournable d'un développement maîtrisé du phénomène de métropolisation)

- Développer la transition numérique des entreprises,
- favoriser la diffusion du numérique dans les usages
- Soutenir les start-ups du numérique et l'économie numérique : renforcer l'excellence économique

b) Pour proposer des services à la population permettant le bien être des personnes et une attractivité à dimension plus humaine, Grand Poitiers a également mis en œuvre une politique de rénovation des équipements sportifs. Ces équipements pourront ainsi accueillir la politique d'animations sportives et les actions sportives éducatives et sociales. De même, un programme d'action autour de la culture et du patrimoine à travers de actions de réhabilitation mais aussi d'animation est un levier pour favoriser un développement maîtrisé et favorisant l'épanouissement des habitants de l'agglomération.

C/ La mise en œuvre de la stratégie urbaine intégrée de Grand Poitiers

La mise en œuvre de cette stratégie repose en partie sur trois grands projets.

1- Les opérations relevant de la stratégie urbaine intégrée de Grand Poitiers présentés dans le cadre de l'ITI :

- a) Le projet « Ganterie phase 2 » vers une efficience énergétique : cf fiche-projet

Ce projet intervient dans la cadre de la politique de Grand Poitiers de maîtrise des énergies. Il fait suite à une première phase de travaux sur ce même site, permettant ainsi de finaliser le programme d'amélioration de la gestion de la ressource (eau) et de l'énergie (chauffage).

Le projet prévoit, après s'être attaché au bassin couvert de 25mx15m et de 15mx15m, de revoir l'étanchéité, la chaufferie, le traitement de l'eau et d'installer des outils de mesure de consommation sur le bassin extérieur de 50mx21m.

Il a pour objectif de proposer une nouvelle offre sportive au grand public par la mise à disposition d'un équipement structurant à haute qualité environnementale :

- progresser dans le pilotage des installations techniques par la mise en place d'outils adaptés au système complexe permettant une meilleure traçabilité et réactivité des intervenants ;
- investir pour optimiser les coûts de fonctionnement induits en particulier sur les consommations énergétiques (eau, électricité et combustible fossile) ;
- protéger la biodiversité par la diminution des produits de traitement et par incidence réduire les rejets.

Concertation avec les partenaires et habitants :

Ce projet a fait l'objet de nombreuses réunions avec les acteurs institutionnels comme notamment l'Agence Régionale de la Santé sur la question de traitement d'eau et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement sur les normes de la chaufferie.

Par ailleurs plusieurs réunions de concertation avec les utilisateurs ont été organisées et conduites par M. Aurélien Tricot Vice-Président de Grand Poitiers en charge des Sports. En parallèle, une enquête de satisfaction sur toutes les piscines de la Collectivité auprès du grand public est en cours. Une question traite de ce programme de travaux, ouvrant des perspectives d'ouverture au public plus large et sur l'ensemble de l'année.

b) Création d'un hôtel d'entreprise du numérique

Compte tenu de la structuration de l'emploi sur le territoire de Grand Poitiers, largement tourné vers l'emploi public, sa volonté est d'arriver à une diversification de la création d'activité et d'emploi sur son territoire. Aussi, Grand Poitiers souhaite accompagner le développement cette filière numérique sur son territoire et envisage de soutenir la création d'un lieu permettant aux créateurs d'entreprises, aux start-up, aux entreprises en développement et aux chercheurs de bénéficier d'un environnement et d'infrastructures idéals afin de poursuivre leur évolution, leurs recherches et leur développement.

Ce lieu d'accueil, destiné aux acteurs du numérique, rassemblerait les facteurs essentiels à l'innovation et la croissance des entreprises.

Il s'agirait d'un véritable lieu d'échanges et de synergie entre tous les acteurs du numérique d'un même secteur d'activité, impulsant leurs initiatives au travers de l'offre de services et d'animations du lieu. Il pourrait également être le relais de la démarche « métropole French Tech » et pourrait appartenir aux sites labellisés French Tech dans la région.

Afin de correspondre parfaitement aux besoins des utilisateurs, le lieu se composera de multiples espaces :

- hébergement d'entreprises : sur le moyen et le long terme destiné aux projets de création, start-up, entreprises en développement,
- espace de co-working : bureaux en open-space destinés aux travailleurs indépendant, aux étudiants, chercheurs, ...
- fablab : Laboratoire d'expérimentation permettant aux usagers de créer des prototypes, simulation de fabrication, ...
- salles de réunion et bureaux privatifs,
- espaces de restauration,
- espaces d'animations.

Le SPN serait très intéressé pour gérer ce type d'équipement sur Poitiers et conduire un tel projet. L'implication du SPN se caractériserait ainsi :

- la commercialisation des espaces d'hébergement des entreprises (bureau à la journée ou sur le long terme, salles de réunions, ...)
- la gestion et l'animation des espaces d'accélération et Fablab (accompagnement, recherche, prototypage, ...)
- l'animation du lieu (organisation de conférences, soirées thématiques, groupes de recherche, lien avec les acteurs du territoire et Grand Poitiers, ateliers, ...)

Ce projet a deux objectifs principaux :

- favoriser l'innovation, la créativité et le développement de la filière du numérique ainsi que l'émergence de nouvelles entreprises,
- favoriser la diversité, assister et sensibiliser les entrepreneurs à l'outil numérique pour contribuer aux performances de leurs entreprises.

Concertation avec les partenaires :

Le projet est mené en lien avec le SPN et donc les entreprises. Il se rattache également à la démarche French Tech en cours. Cette démarche a pour objectif de faire reconnaître au niveau national et international la présence d'un écosystème spécifique d'entreprises du numérique et start-ups en région Poitou-Charentes pour accélérer leur développement et les impacts sur le territoire.

Des acteurs comme l'Université de Poitiers, des entreprises du numérique, des start-ups, des institutions se sont réunis pour définir la stratégie d'animation, de formation et de développement de la démarche French Tech.

c) Le projet « reconquérir le Tison » - Création d'une passerelle et d'un espace de détente sur l'îlot du Tison à Poitiers

L'identité de l'agglomération est fortement liée à ses paysages de plateaux, sillonnés par des vallées humides et sèches. La préservation, la mise en valeur et le développement de ce patrimoine sont donc au cœur des politiques d'aménagement de Grand Poitiers pour permettre un développement durable et raisonné en matière de déplacement mais également d'attractivité touristique.

Conscient de sa responsabilité en matière de Biodiversité, Grand Poitiers essaie de mettre en œuvre les actions nécessaires à l'atténuation des conflits potentiels et à la restauration ou la création des continuités écologiques identifiées sur son territoire.

La stratégie de Grand Poitiers en matière de Biodiversité s'intègre au projet patrimonial et paysager structuré par vallées et s'appuie sur des opérations emblématiques de restauration/valorisation du patrimoine naturel dans le cadre du Parc Naturel Urbain (PNU). Le PNU est renforcé depuis le 26 juin 2013 par la définition dans le Plan Local d'Urbanisme de Grand Poitiers des trames vertes et bleues.

Le projet de reconquête de Tison se traduit par des réaménagements de berges, l'installation d'une passerelle ouverte aux piétons et vélos afin de favoriser les modes doux de déplacements au niveau de l'îlot Tison, un programme pédagogique d'éducation à l'environnement et au développement durable s'appuyant sur les technologies du numérique et la réhabilitation de la centrale hydroélectrique pour produire de l'électricité réinjecté dans le réseau de l'agglomération

Les objectifs visés par ce projet sont :

- Favoriser la biodiversité par la restauration et la création de continuités écologiques, déclinaison locale du Schéma Régional de Cohérence Ecologique,
- Offrir la nature en ville par la mise à disposition du public dans la trame urbaine d'espaces d'expression de la faune et de la flore spontanées,
- Partager la connaissance des bienfaits de la nature en ville et de la gestion écologique des espaces publics par un programme ambitieux d'éducation à l'environnement et au développement durable s'appuyant sur les technologies digitales,
- Faciliter les déplacements en mode doux par la multifonctionnalité des corridors écologiques créés ou restaurés (exemple : pistes cyclables accompagnées de haies, de bosquets et de noues interconnectant des espaces naturels réservoirs de biodiversité),
- Encourager la coexistence d'équipements écologiques, économiques et sociaux sur les sites emblématiques du projet patrimonial et paysager,

Concertation avec les partenaires et habitants

Plus spécifiquement, le projet de reconquête de l'îlot Tison a mobilisé des acteurs, notamment :

- Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Clain
- Le Département de la Vienne (structure porteuse du SAGE Clain)
- La Direction Départementale des Territoires
- L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
- La SCIC Poitou-Charentes Energies Renouvelables
- L'acteur économique présent sur site (exploitant de l'établissement de nuit)
- Les propriétaires riverains

De plus, les fiches de gestion des sites du Parc Naturel Urbain ont été élaborées en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Poitou-Charentes et le Conservatoire Botanique National Sud Atlantique.

La volonté de relance du Parc Naturel Urbain a permis d'offrir un cadre pédagogique très riche à l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage et de la Nature de Blois, mobilisée dans le cadre des ateliers du paysage initié par la Région Poitou-Charentes, qui a travaillé au cours du 1^{er} trimestre 2015 sur un

schéma directeur de préservation, reconquête et valorisation des continuités écologiques et paysagères dans la vallée du Clain.

Récapitulatifs des projets sollicitant les financements ITI :

Projet	Objectif Thématisque	Objectif spécifique	Montant au titre de l'ITI en €	Montant global du projet en €	Calendrier
Ganterie 2	OT 4	Os 4.c : Accroître les performances énergétiques des bâtiments publics et du logement	1 300 000	5 400 000	mai 2016 - janvier 2017
Hôtel d'entreprise du numérique	OT 2	Os 2.c : Améliorer l'accès des services aux publics par les outils numériques	1 000 000	3 500 000	Septembre 2015 – septembre 2016
Reconquérir Tison	OT 6	Os.6.d : Sauvegarder les espèces végétales et animales et restaurer les milieux naturels et continuités écologiques	700 000	2 100 000	Septembre 2015 – décembre 2016

2- Modalités de gouvernance

Les trois projets proposés au titre de l'Investissement Territorial Intégré sont parties intégrantes du Contrat Régional de Développement Durable (CRDD). Les projets « ITI » feront donc l'objet d'une évaluation régulière (3 fois par an) de la part du « comité des projets CRDD », instance partenariale de propositions et consultative, composée de représentants élus (et des services) du Conseil Régional Poitou-Charentes et de la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers.

D'autres instances seront mobilisés selon les caractéristique de chaque projet « ITI » :

- concernant « ganterie phase 2 », les acteurs mobilisés dans la démarche « Cit'ergie » seront régulièrement sollicités pour parfaire la construction d'indicateurs d'évaluation des performances de consommations énergétiques ;
- concernant « l'Hôtel numérique », la dynamique construite autour du réseau des professionnels du numérique (SPN) servira de support à la gouvernance et à l'évaluation de ce projet ;
- concernant « l'ilot Tison », plusieurs avis de collectifs comme ceux du conseil citoyen du quartier ou du Conseil de Développement Responsable de l'Agglomération, seront régulièrement formalisés par Grand Poitiers.

ANNEXES



ANNEXE 1 : FICHE PROJET N°1 « Ganterie 2 »

Axe du programme opérationnel : Axe 4 : ENR/Efficacité énergétique et mobilité durable

Objectif spécifique : Os 4.c : Accroître les performances énergétiques des bâtiments publics et du logement

Porteur du projet : Communauté d'Agglomération Grand Poitiers

Intitulé du projet : « Ganterie Phase 2 » vers une efficience énergétique

Localisation du projet : Piscine de la Ganterie - 57 rue de la Ganterie - 86 000 POITIERS

DESCRIPTION DU PROJET

Contexte

En préambule, il est important de préciser que ce projet s'inscrit dans le cadre des Plans Pluriannuels d'Investissement 2010-2014 et 2015-2020 engagés par Grand Poitiers pour réhabiliter ses bâtiments sportifs, avec comme axe principal l'efficacité énergétique conformément aux engagements pris par la Collectivité dans les démarches, Agenda 21 et Cit'ergie

Première piscine de Poitiers construite en 1965, la piscine communautaire de la Ganterie est située au cœur du complexe sportif de la Ganterie, qui comprend la piscine, un dojo, des salles de réunions et une grande salle de sport (la salle Lawson-Body). ERP de type X, de deuxième catégorie, c'est la plus grande piscine du département de la Vienne. Ce complexe sportif est le site le plus énergivore du patrimoine de Grand Poitiers.

Historiquement, la piscine de la Ganterie a toujours été dédiée majoritairement à la pratique aquatique sportive et à l'apprentissage de la natation. De nos jours, la planification des créneaux liés aux activités se partage sur l'ensemble des piscines de la Ville et de Grand Poitiers et représente près de 15 055 heures annuelles dédiées aux pratiques fédérales. Ainsi, on compte de nombreuses activités aquatiques organisées par le mouvement associatif (natation sportive, natation synchronisée, water-polo, plongée, kayak, sauvetage,...). A noter sa situation géographique à proximité du Collège et Lycée Camille Guérin favorise la pratique de la natation scolaire et permet à cet établissement de proposer l'option natation au baccalauréat.

La piscine de la Ganterie offre trois bassins :

- un bassin intérieur de 25 m x 15 m, avec gradins et plages, 6 couloirs pour compétitions, ayant une profondeur de 1,80 m à 4,50 m et équipé d'un plongeoir (3 et 5 m). Il est utilisé pour les créneaux du public et des établissements scolaires, les entraînements des associations sportives, de l'université ainsi que pour l'organisation de compétitions. **Réhabilitation Phase 1.**

- un bassin d'apprentissage intérieur de 15 m x 15 m avec une profondeur variant de 0,80 m à 1,30 m). Il est utilisé par les associations de loisirs (aquagym) et de 3^{ème} âge, les scolaires et bien sûr les familles sur les créneaux dédiés au public.

Réhabilitation Phase 1

- un bassin extérieur de 50 m x 21 m d'une profondeur de 2 m linéaire avec une structure gonflable, découvrable en été. De septembre à juin, ce bassin n'est pas ouvert au public puisqu'il est uniquement dédié aux associations sportives, ainsi qu'à l'université. L'été, le bassin étant découvert, il est mis prioritairement à disposition du public. **Réhabilitation Phase2.**

Une 1^{ère} phase de réhabilitation du site a eu lieu de 2009 à 2012 sur la partie couverte de la piscine dans le cadre du 1^{er} PPI pour répondre à l'urgence liée au risque de rupture de la charpente des vestiaires et bassins intérieurs qui avait induit la fermeture du site au public. Les travaux ont porté essentiellement sur l'amélioration énergétique et phonique du bâtiment avec l'emploi de matériaux très performants:

Isolation extérieure

Isolation de la toiture

Remplacement des vitrages sur les parties fixes et les ouvrants

Réfection du traitement d'eau

Amélioration du traitement de l'air

Les travaux ont également permis d'apporter une touche esthétique et une amélioration indéniable du confort des usagers et des agents.

La partie couverte de la piscine ainsi réhabilitée représente 30% des consommations énergétiques totales du complexe de la Ganterie. Pour indication le bassin de 50 m avec la structure gonflable porte à elle seule près de 50% des consommations du complexe et la salle Lawson-Body 20%.

La transition énergétique engagée par Grand Poitiers s'est poursuivie par la réhabilitation thermique, phonique et fonctionnelle de la patinoire en 2012.

De plus, la proximité de la patinoire avec le complexe de la Ganterie a permis l'installation d'une récupération des calories produit par les groupes de froid pour chauffer l'eau du bassin de 50 m de la piscine de la Ganterie. L'économie réalisée lors de la première année de fonctionnement en 2014 représente une baisse de 32% de la consommation de gaz naturel soit près de 100 000€.

Cette opération permet d'enclencher la programmation d'une nouvelle phase de travaux sur le complexe de la Ganterie « Ganterie phase 2 ». Elle portera sur la rénovation du bassin de 50 m et des installations techniques associées.

Pour déterminer les orientations du programme qui suit, l'ensemble des acteurs institutionnels a été consulté, notamment l'Agence Régionale de la Santé sur la question de traitement d'eau et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement sur les normes de la chaufferie.

Par ailleurs plusieurs réunions de concertation avec les utilisateurs ont été organisées et conduites par M. Aurélien Tricot Vice-Président de Grand Poitiers en charge des Sports. En parallèle, une enquête de satisfaction sur toutes les piscines de la Collectivité auprès du grand public est en cours. Une question traite de ce programme de travaux, ouvrant des perspectives d'ouverture au public plus large et sur l'ensemble de l'année.

Le projet issu de ce travail concerté se compose d'un socle commun et de deux scénarios à l'étude.

Socle commun :

- réfection de l'étanchéité du bassin et des plages permettant l'isolation thermique des salles sous-jacentes afin de limiter les déperditions calorifiques et d'éviter les dégradations.
- reprise totale du traitement d'eau visant à améliorer la qualité de l'eau, diminuer les consommations et par déclinaison les énergies allouées mais également les produits de traitement
- rénovation de la chaufferie comprenant le remplacement de la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire par des systèmes performants (chaudière à condensation, PAC.....). Celle-ci sera dimensionnée en tenant compte de la récupération d'énergie provenant de la patinoire.
- déployer le délestage thermique de la patinoire vers les deux bassins intérieurs.
- intégrer des compteurs divisionnaires et une Gestion Technique Centralisé « GTC » avec automate connecté et piloté numériquement pour adapter les besoins à la planification et ajuster des rendements de production
- installation du système « Degré Bleu Eau Chaude » sur les débits de fuite des bassins pour améliorer le rendement et préchauffer l'eau chaude sanitaire.

Outre ces travaux essentiels pour la pérennité du site et les économies d'énergie, deux scénarios sont d'ores et déjà identifiés pour finaliser ce projet.

Les deux options à l'étude sont, soit le remplacement de la structure gonflable existante, soit de laisser le bassin découvert toute l'année, « bassin de type nordique ». Ces deux solutions devront s'accompagner d'aménagements pour limiter les déperditions thermiques et de fait les deux systèmes s'équilibreront sur ce plan.

Le bassin de type Nordique permet de s'affranchir du traitement de l'air et de se concentrer sur la qualité de l'eau (traitement et température).

Objectifs poursuivis

Le contexte ainsi décliné permet de répondre aux objectifs suivants :

- proposer une nouvelle offre sportive au grand public par la mise à disposition d'un équipement structurant à haute qualité environnementale
- progresser dans le pilotage des installations techniques par la mise en place d'outils adaptés au système complexe permettant une meilleure traçabilité et réactivité des intervenants
- investir pour optimiser les coûts de fonctionnement induits en particulier sur les consommations énergétiques (eau, électricité et combustible fossile)
- protéger la biodiversité par la diminution des produits de traitement et par incidence réduire les rejets.

En quoi le projet contribue-t-il aux objectifs du programme ?

Le projet «Ganterie phase 2 » vers une efficience énergétique, répond aux objectifs du programme sur deux axes stratégiques :

Axe 4 ENR/efficacité énergétique et mobilité durable

Os4c Accroître les performances énergétiques des bâtiments publics

L'ensemble des aménagements et des développements tel que : l'isolation des plages, l'hydraulique du bassin, la GTC, le développement de la récupération d'énergie de la patinoire en adéquation avec la chaufferie va permettre de réduire considérablement les consommations énergétiques.

L'emploi de l'inox polymérisé pour la réfection du bassin, matériau innovant et recyclable.

Axe 5- Biodiversité

La diminution des produits de traitement de l'eau (acide sulfurique, chlore gazeux, stabilisant) limitera les rejets et donc l'impact sur l'environnement.

Résultats escomptés

Les résultats escomptés à court terme sont :

- de permettre à Grand Poitiers d'avoir une infrastructure innovante et confortable pour conduire sa politique sportive en direction de tous les publics.
- d'affermir l'action engagée en faveur du développement durable par une maîtrise des consommations énergétique dès les premiers mois d'exploitation.

Calendrier prévisionnel :

Date début du projet :

Mai 2016

Date fin du projet

janvier 2017

PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET

Coût total prévisionnel	FEDER	Autres financements	Maître d'ouvrage
5 400 000€	1 300 000€	CNDS 100 000€	4 000 000€



ANNEXE 2 : FICHE PROJET N°2 « Hôtel d'entreprise du numérique »

Axe du programme opérationnel : Axe 2 TIC

Objectif spécifique : Os 2.c : Améliorer l'accès des services aux publics par les outils numériques

Porteur du projet : Grand Poitiers

Intitulé du projet : Création d'un Hotel d'Entreprise du Numérique

Localisation du projet : Boulevard Pont Achard, Commune de Poitiers

DESCRIPTION DU PROJET

Contexte

L'industrie du numérique représente un vecteur de croissance de plus en plus important dans l'économie nationale. En effet, plusieurs initiatives nationales comme le lancement des labellisations Métropole French Tech par l'Etat Français (dont une candidature locale est portée par la Région Poitou-Charentes), le développement de la marque French Tech à l'international ou encore le développement d'initiative de croissance numérique par de grands groupes comme Microsoft ou Orange. En effet, dans un rapport de 2014, le cabinet de conseil McKinsey estimait « que le secteur numérique fournit – soit de manière directe, soit de manière indirecte ou induite – entre 1,5 et 2 millions d'emplois en France, soit plus de 6 % du total de l'emploi salarié ». En 2009, ce cabinet estimait le total des emplois du secteur du numérique à 1,1 millions. En 5 ans, ce sont donc entre 400 000 et 900 000 emplois qui ont donc été créés par ou pour le secteur numérique.

Ce mouvement, caractérisé par une croissance active, permettrait selon certains analystes à la France de faire progresser son PIB de 5% dans les 10 prochaines années.

Grand Poitiers souhaite accompagner le développement cette filière numérique sur son territoire et envisage de soutenir la création d'un lieu permettant aux créateurs d'entreprises, aux start-up, aux entreprises en développement et aux chercheurs de bénéficier d'un environnement et d'infrastructures idéals afin de poursuivre leur évolution, leurs recherches et leur développement.

Ce lieu d'accueil, destiné aux acteurs du numériques, rassemblerait les facteurs essentiels à l'innovation et la croissance des entreprises.

Il s'agirait d'un véritable lieu d'échanges et de synergie entre tous les acteurs du numérique d'un même secteur d'activité, impulsant leurs d'initiatives au travers de l'offre de services et

d'animations du lieu.

Le SPN, association créée en 2001, regroupe aujourd’hui plus de 120 entreprises régionales du secteur du numérique. Grand Poitiers travaille en étroite collaboration avec elle (Rencontres du Numérique, organisation de divers évènements et conférences à thèmes, ...) sur ce sujet et est partenaire financeur de l’association.

De plus ce projet s’inscrit dans le cadre de la candidature régionale au label Métropole French Tech initiée par la Région Poitou Charentes.

Objectifs poursuivis

Les deux principaux objectifs sont :

- favoriser l’innovation, la créativité et le développement de la filière du numérique ainsi que l’émergence de nouvelles entreprises,
- favoriser la diversité, assister et sensibiliser les entrepreneurs à l’outil numérique pour contribuer aux performances de leurs entreprises.

Afin de correspondre parfaitement aux besoins des utilisateurs, le lieu se composera de multiples espaces :

- hébergement d’entreprises : sur le moyen et le long terme destiné aux projets de création, start-up, entreprises en développement,
- espace de co-working : bureaux en open-space destinés aux travailleurs indépendant, aux étudiants, chercheurs, ...
- fablab : Laboratoire d’expérimentation permettant aux usagers de créer des prototypes, simulation de fabrication, ...
- salles de réunion et bureaux privatifs,
- espaces de restauration,
- espaces d’animations

Le SPN serait très intéressé pour gérer ce type d’équipement sur Poitiers et conduire un tel projet. L’implication du SPN se caractériserait ainsi :

- la commercialisation des espaces d’hébergement des entreprises (bureau à la journée ou sur le long terme, salles de réunions, ...)
- la gestion et l’animation des espaces d’accélération et Fablab (accompagnement, recherche, prototypage, ...)
- l’animation du lieu (organisation de conférences, soirées thématiques, groupes de recherche, lien avec les acteurs du territoire et Grand Poitiers, ateliers, ...)

Au niveau financier, le montant d’investissement s’élèverait à environ 3,5 millions d’euros hors taxe. Ce montant comprend l’acquisition d’un immeuble, la réhabilitation nécessaire afin de créer les multiples espaces (800 €/m² HT) et l’équipement intérieur du lieu (mobilier de bureau, équipement du laboratoire d’expérimentation, cloisons, sols, équipements de restauration, éclairage, meubles,).

L’investissement pourrait être porté par la Société d’Economie Mixte Patrimoniale de la Vienne, Grand Poitiers venant éventuellement en appui de l’opération en apportant au capital de la SEM les subventions FEDER et ainsi permettre d’emprunter un montant moindre pour le financement de l’opération. De ce fait, le loyer pratiqué baisserait et le compte d’exploitation sera plus facilement équilibré.

En quoi le projet contribue-t-il aux objectifs du programme ?

Le projet répond aux deux objectifs du PO FEDER-FSE 2014-2020 suivants :

- L'aménagement numérique du territoire et le développement des usages liés aux technologies de l'information et de la communication (OT 2)
- L'excellence environnementale en participant à la réduction des consommations énergétiques dans les bâtiments, au développement des énergies renouvelables et à une mobilité durable (OT 4).

Résultats escomptés

La création de ce lieu rentre tout d'abord dans le cadre de la candidature à la labellisation Métropole French Tech initié par la Région Poitou Charentes. En effet, ce lieu servira de lieu totem de la French Tech en Poitou-Charentes.

Ensuite, ce lieu permettra de disposer d'un lieu unique de conseils, de ressources, d'animations pour toutes les entreprises numériques du territoire régional qui fonctionnera en satellite avec les autres installations régionales (pépinières de La Rochelle, Pôle Image à Angoulême, Centre d'Entreprise et d'Innovation à Chasseneuil du Poitou, Usines Nouvelles à Ligugé).

A terme, ce sont plus de 60 positions en espace co-working qui seront proposées et plus de 600m² pour l'hébergement longue durée qui permettront de répondre à une demande en espace de travail modulaire constatée sur l'agglomération.

Calendrier prévisionnel :

Date début du projet : Deuxième semestre 2015

Date fin du projet : Deuxième semestre 2016

PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET

Coût total prévisionnel	FEDER	Autres financements	Maître d'ouvrage
3 500 000€ HT	1 200 000 €	1 600 000€ (emprunts)	700 000 € (SEM86)



ANNEXE 3 : FICHE PROJET N°3 « reconquête du Tison »

Axe du programme opérationnel : Axe 5 Biodiversité

Objectif spécifique : Os.6.d Sauvegarder les espèces végétales et animales et restaurer les milieux naturels et continuités écologiques

Porteur du projet : Ville de Poitiers

Intitulé du projet : « Reconquérir Tison » - Création d'une passerelle et d'un espace de détente sur l'îlot à Poitiers

Localisation du projet : Commune de Poitiers

DESCRIPTION DU PROJET

Contexte

Une continuité territoriale multiséculaire

Depuis la sédentarisation et l'organisation en société de l'espèce humaine, les ensembles urbains se sont implantés à proximité immédiate de l'eau, sur des territoires disposant de ressources naturelles abondantes. Cette implantation historique au cœur d'une nature généreuse se traduit aujourd'hui sur Grand Poitiers par la présence des centres urbains au cœur de la trame verte et bleue.

Poitiers a plus de 2000 ans d'histoire urbaine. La richesse de son patrimoine est un de ses principaux atouts. L'identité de l'agglomération est fortement liée à ses paysages de plateaux, sillonnés par des vallées humides et sèches. Le centre-ville de Poitiers tire lui-même son identité de cette structure de paysage, qui ajoute à son charme historique.

La préservation, la mise en valeur et le développement de ce patrimoine doivent être au cœur des politiques d'aménagement.

L'identité des territoires et des espaces qui les composent est fortement déterminée par ce qu'en perçoit l'œil : l'originalité des paysages doit donc être préservée en tant que facteur de qualité du cadre de vie et en tant que lien identitaire au territoire communautaire. La mise en valeur des paysages contribue en outre à l'attractivité touristique, et autant par ses paysages urbains que par ses paysages périurbains et ruraux, Grand Poitiers possède un potentiel à valoriser.

La mise en valeur de ces paysages contribue aussi au sentiment d'appartenance pour ses habitants. A l'inverse, le parachutage d'architectures ou de paysages étrangers nuit à l'identité du site et à son attractivité. Il dilue le sentiment d'appartenance et supprime les repères dans la

ville. Chaque projet d'aménagement, dans l'acception la plus large de cette notion, doit d'une part contribuer à protéger les paysages de qualité et d'autre part à les mettre en valeur.

Les paysages aujourd'hui dégradés, comme certaines entrées d'agglomération, doivent faire l'objet de requalifications. Tout projet réalisé sur un espace dégradé doit contribuer à sa requalification.

Le territoire fait l'objet d'approche géographique et/ou thématique spécifique en matière de paysage et de patrimoine. Grand Poitiers s'est inscrit dans une approche patrimoniale plus particulièrement centrée sur les vallées humides et sèches qui maillent son territoire.

Une continuité écologique à préserver

Souvent évoquée comme principale cause de perte de biodiversité, la fragmentation des habitats naturels est une réalité et une préoccupation concrète des élus communautaires. En effet, cette fragmentation résulte notamment de la confrontation entre les corridors écologiques d'une part et certains espaces agricoles, infrastructures linéaires de transport et éléments du tissu urbain dense d'autre part.

Conscient de sa responsabilité en matière de Biodiversité, Grand Poitiers souhaite mettre en œuvre les actions nécessaires à l'atténuation des conflits potentiels et à la restauration ou la création des continuités écologiques identifiées sur son territoire.

Une collectivité engagée dans un développement responsable

La richesse du territoire de Grand Poitiers l'a amenée à mettre en œuvre très tôt des politiques en faveur de l'environnement, du cadre de vie et de l'attractivité de son territoire. Dès 1994, ce qui était alors le District de Poitiers adopte une charte de l'environnement en partenariat avec l'Etat (DIREN Poitou-Charentes).

De cette charte de l'environnement découlera dès 1995 le Parc Naturel Urbain, réseau d'espaces naturels publics, gérés en faveur de la biodiversité et ouverts à tous. La superficie de ce Parc Naturel Urbain croît continuellement depuis lors, au rythme de l'action foncière, pour comprendre actuellement près 250 ha auxquels s'ajoutent les périmètres d'intervention du CREN Poitou-Charentes dans le cadre d'un partenariat avec l'agglomération, portant l'ensemble à plus de 350 ha.

Le Parc Naturel Urbain a également été un vecteur de pédagogie à destination des communes de l'agglomération. Suivant cet exemple, nombre de celles-ci ont adopté des politiques et des actions en faveur de la biodiversité.

Les initiatives communales et communautaires en faveur de l'environnement sur le territoire de Grand Poitiers (nature en ville, végétaux d'origine locale, zéro pesticides,...) font l'objet d'un effort de coordination à l'échelle de l'agglomération à travers l'Agenda 21 local.

Objectifs poursuivis

Sobriété, intensité et transparence urbaine au cœur du projet de territoire

Le territoire de Grand Poitiers dispose depuis plusieurs années d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal prenant en compte notamment les enjeux de préservation de la biodiversité. Il vise à limiter l'étalement urbain et à privilégier la densification de l'existant en veillant à

maintenir et favoriser la transparence des équipements vis-à-vis des continuités écologiques.

La dernière révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Grand Poitiers approuvée le 26 juin 2013 et conduite dans le même pas de temps que la mise en place des lois Grenelle a été l'occasion de définir une trame verte et bleue dans l'agglomération. Elle couvre les espaces naturels mais également des espaces urbains, lieux privilégiés d'expression de la nature en ville. Le Plan d'aménagement et de Développement Durable (PADD) propose notamment de renforcer la structure du PNU et de le rendre plus accessible aux habitants et visiteurs de l'agglomération. Pour cela, le PADD indique que les acquisitions foncières doivent se poursuivre ainsi que les aménagements. Le PLU de Grand Poitiers comporte également des orientations d'aménagement et de programmation paysage et biodiversité. Tous les projets d'occupation, d'aménagement ou de construction engagés sur le territoire de Grand Poitiers doivent être compatibles avec elles.

Depuis 2011, une étude relative à l'approche patrimoniale du territoire est conduite par Grand Poitiers en partenariat avec l'Etat. Le diagnostic de cette étude identifie notamment les paysages à préserver, à mettre en valeur ou à faire évoluer. Elle complète ainsi les différentes approches scientifiques conduites en matière de biodiversité à l'initiative de Grand Poitiers (inventaires écologiques, plans de gestion, étude des milieux naturels) et permet :

- d'affiner le projet patrimonial et paysager afin d'afficher le projet à long terme et de mettre en place les outils réglementaires adaptés dans le PLU,
- de définir les lieux géographiques où des projets pourraient être réalisés afin de mieux préserver et mettre en valeur les vallées.

La stratégie de Grand Poitiers en matière de Biodiversité s'intègre au projet patrimonial et paysager structuré par vallées et s'appuie sur des opérations emblématiques de restauration/valorisation du patrimoine naturel dans le cadre du Parc Naturel Urbain.

La déclinaison opérationnelle du projet patrimonial et paysager peut être envisagée comme la poursuite du Parc Naturel Urbain, initié en 1994. Elle peut s'inscrire selon certains thèmes précis (corridors écologiques, renaturation de berges...) ou définir des espaces à enjeux à reconquérir au profit de l'usage humain, de la libre expression de la nature en ville dans un cadre paysager de qualité.

Les objectifs visés par cette déclinaison opérationnelle sont :

- Favoriser la biodiversité par la restauration et la création de continuités écologiques, déclinaison locale du Schéma Régional de Cohérence Ecologique,
- Offrir la nature en ville par la mise à disposition du public dans la trame urbaine d'espaces d'expression de la faune et de la flore spontanées,
- Partager la connaissance des bienfaits de la nature en ville et de la gestion écologique des espaces publics par un programme ambitieux d'éducation à l'environnement et au développement durable s'appuyant sur les technologies digitales,
- Faciliter les déplacements en mode doux par la multifonctionnalité des corridors écologiques créés ou restaurés (exemple : pistes cyclables accompagnées de haies, de bosquets et de noues interconnectant des espaces naturels réservoirs de biodiversité),
- Encourager la coexistence d'équipements écologiques, économiques et sociaux sur les sites emblématiques du projet patrimonial et paysager,

En quoi le projet contribue-t-il aux objectifs du programme ?

Le projet « reconquérir Tison » contribue aux objectifs du programme à travers plusieurs axes stratégiques :

Axe 5-biodiversité :

Restauration des continuités écologiques à travers la déclinaison du Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Amélioration de l'état de conservation d'espèces patrimoniales par restauration d'habitats naturels favorables (Castor Européen, Loutre d'Europe)

Contribution au bon état écologique des masses d'eau dans le cadre de la directive européenne cadre sur l'eau par la mise en œuvre d'actions correctives sur les ouvrages hydrauliques préjudiciables aux continuités piscicoles et sédimentaires.

A une moindre échelle, ce projet contribue également à l'atteinte des objectifs d'autres axes du programme :

Axe 4 – ENR/Efficacité énergétique et mobilité durable**Os.4.a : Augmenter la part d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique**

Remise en service de la production d'hydroélectricité sur le moulin de Tison

Os.4.e : Augmenter l'utilisation des services de mobilité propre

La création d'une passerelle piéton/vélo et l'ouverture au public de l'îlot Tison permettra d'offrir une alternative concrète et efficace aux déplacements motorisés entre l'est de l'agglomération et le centre-ville de Poitiers

Axe 2 : TIC**Os.2.c : Améliorer l'accès des services aux publics par les outils numériques :**

La collectivité développe un programme pédagogique d'éducation à l'environnement et au développement durable qui sera décliné sur l'îlot Tison en un programme de sensibilisation s'appuyant sur les technologies numériques.

L'îlot Tison est situé en zone inondable. Les documents découlant de la directive 2007/60/CE incite à la sensibilisation de la population générale. Cette situation particulière servira de support de communication à destination des promeneurs et utilisateurs du site.

Résultats escomptés

Les résultats escomptés sont :

Que le public s'approprie ce nouvel espace de nature et de détente

Que la biodiversité soit favorisée par la restauration et la création de continuités écologiques,

Que le programme ambitieux d'éducation à l'environnement et au développement durable

s'appuyant sur les technologies digitales soit un succès,

Que des déplacements en mode doux (utilitaires et de loisirs) soient une réalité

Que la coexistence d'équipements écologiques, économiques et sociaux sur ce site emblématique soit effective

Calendrier prévisionnel :

Date début du projet : septembre 2015

Date fin du projet : décembre 2016

PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET

Coût total prévisionnel	FEDER	Autres financements	Maître d'ouvrage
2 100 000,00 € TTC	1 000 000,00 €	100 000,00 €	1 000 000,00 €